



# Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## *Le Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018*

Il vient de décider 18 mesures nouvelles.

Celle qui a fait couler le plus d'encre est **l'abaissement de la vitesse limite autorisée de 90 à 80 km/h. en rase campagne, sur les routes sans séparateur central** - mesure que les associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière approuvent contrairement aux associations qui défendent les automobilistes.

Une mesure générale est intitulée : "**favoriser un engagement fort et global des citoyens en faveur de la sécurité routière**".

Et un volet de mesures concerne **directement les piétons**. Ce sont les suivantes, telles qu'elles figurent dans le communiqué de presse du CISR :

- **Augmenter la visibilité des piétons** en repensant l'aménagement des abords immédiats des passages piétons. (**stationnement interdit sur 5 mètres en amont des passages piétons**, pour dégager la visibilité entre les piétons désirant traverser et les véhicules qui s'approchent). **Echéance prévisionnelle : 2019.**

- Offrir aux gestionnaires de voirie la possibilité de **matérialiser une ligne d'effet des passages piétons jusqu'à cinq mètres en amont de ceux-ci pour indiquer l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter pour laisser traverser les piétons**. (il s'agit de permettre aux piétons de voir arriver les véhicules dépassant un premier véhicule arrêté, et inversement). **Echéance prévisionnelle : 2018**

- **Renforcer la protection des piétons mal ou non-voyants** par une optimisation des dispositifs sonores ou tactiles associés aux feux-rouges. **Echéance prévisionnelle : 2019.**

- **Favoriser les déplacements en sécurité des enfants, piétons ou à vélo**, en encourageant le développement d'itinéraires dédiés et encadrés (pédibus et vélo-bus). **Echéance prévisionnelle : 2018.**

- Permettre la constatation sans interception, notamment par vidéo-verbalisation, des infractions liées au non-respect des règles de priorité de passage accordées par le code de la route aux piétons. **Echéance prévisionnelle : 2018.**

- **Renforcer les sanctions contre un conducteur qui a commis une telle infraction.** **Echéance prévisionnelle : 2018**

Nous ne pouvons qu'approuver toutes ces mesures.

## *Le Mot du Président*

En cette fin d'année 2017, je commence par un **triste bilan** : le nombre de piétons tués dans le Bas-Rhin a été de : 1 en 2015, 4 en 2016 et 7 en 2017, soit 3 de plus chaque année.

Un bilan catastrophique, tout comme le suivant à l'échelon de la France entière : 468 piétons ont été tués en 2015, 559 (dont 289 de plus de 65 ans) en 2016 (+91) et 488 en 2017 (- 71).

**Le combat pour la défense des droits, de la sécurité et du confort des piétons doit continuer plus que jamais.**

Le "document général d'orientation" ou D.G.O. qui doit définir les actions envisagées par chaque Préfecture dans le domaine de la sécurité routière durant les années 2018 à 2022 est actuellement en cours d'élaboration. Il comprend un volet "séniors" : un groupe de travail auquel participera "Piétons 67" se réunira prochainement à ce sujet.

Le début de l'année 2018 a vu, un peu par surprise, un Comité interministériel de la sécurité routière, présidé par le Premier Ministre, se réunir le 9 janvier. Diverses mesures ont été décidées à cette occasion, dont plusieurs concernent directement les piétons. Voir ci-contre l'article à ce sujet.

En ce qui concerne la ville de Strasbourg, nous attendons le nouveau "Plan des mobilités actives" qui sera connu en cours d'année, et qui inclura le "Plan piéton" démarré en 2011 et relativement en panne à ce jour.

En ce début d'année 2018, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches, et je vous invite à renouveler votre cotisation à notre association, pour la soutenir et soutenir le combat que je viens d'évoquer quelques lignes plus haut. Merci !

Gilles HUGUET

## **SOMMAIRE**

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Le Comité Interministériel de la sécurité routière</i>	1
<i>Décompte des temps de traversée des piétons aux feux tricolores</i>	2
<i>Charte cohabitation piétons - cyclistes - automobilistes - Strasbourg</i>	2
<i>Les passages piétons en 3 D</i>	2
<i>Nos activités depuis novembre 2017</i>	2

## Décompte des temps de traversée des piétons aux feux tricolores

Un "décompteur" du temps en secondes restant à attendre avant de pouvoir traverser (de couleur rouge) avait été installé à l'intersection du quai des Bateliers et du pont du Corbeau, et plus récemment à d'autres carrefours.

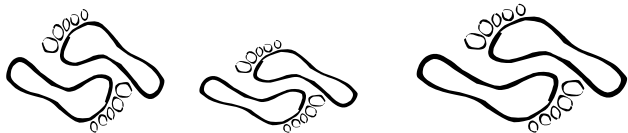


Ce sont maintenant des "décompteurs" du temps en secondes restant pour traverser (de couleur verte) qui ont été récemment installés à d'autres carrefours, entre autres à celui de la rue du Maire Kuss et du quai Saint-Jean.



Une certaine période d'observation est nécessaire pour pouvoir juger de l'intérêt et de l'efficacité de ces dispositifs.

On peut se reporter à ce sujet à l'article paru dans les DNA du 13 janvier dernier.



## Charte cohabitation piétons - cyclistes - automobilistes

Nous vous avons joint avec le précédent bulletin un exemplaire de cette charte, initiée par les Conseils de quartier de la ville de Strasbourg, et nous vous précisons qu'elle serait prochainement très largement diffusée. Pour des raisons internes aux services de l'Eurométropole, il n'en a rien été, ce que nous déplorons. Nous attendons toujours cette diffusion, dont la date n'est pas fixée.

### Les passages piétons en 3 D

Ce sont des passages piétons dont les bandes blanches sont dessinées en trompe-l'œil, donnant l'illusion de parallélépipèdes flottant au dessus de la chaussée. L'effet est saisissant, comme le montre la photo ci-dessous. L'automobiliste, du moins celui qui le voit pour la première fois, pense avoir un véritable obstacle devant lui et ralentit fortement. De tels passages piétons ont déjà été mis en place dans plusieurs pays étrangers (Belgique, Finlande, Islande et Inde) et en France, à titre expérimental, dans le département du Nord, en Bretagne, à Reims, et bientôt à Paris.

A notre connaissance il n'en est pas encore question à Strasbourg.



### Nos activités depuis novembre 2017

8 novembre	réunion mensuelle
13 novembre	assises de la mobilité
16 novembre	forum qualité de l'air DREAL
27 novembre	réunion commission sécurité routière EMS
29 novembre	remise des prix concours sécurité routière EMS
11 décembre	réunion mensuelle
20 décembre	réunion qualité de l'air EMS
8 janvier	réunion mensuelle
18 janvier	vœux du Maire de Strasbourg aux associations
24 janvier	réunion Conseil de quartier Strasbourg-centre

**Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »**  
25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG  
Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : [pietons67@yahoo.fr](mailto:pietons67@yahoo.fr)